

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



20010175

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

08 JAN. 2020

Greffé
DIVISION MONS

N° d'entreprise : **0473 294 771**

Dénomination

(en entier) : **Vincent Dassonville**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Braine 149 - 7060 Soignies**

Objet de l'acte : Démission - Nomination

L'assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 31 juillet 2019 et a décidé ce qui suit:

" Démission

L'assemblée prend acte de la démission de ses fonctions en tant que Gérant de la Sprl Dassonville CMA dont le siège social est sis Chaussée de Braine, 115 à 7060 Soignies (N.E. : 0646 882 310) représentée par Monsieur Vincent Dassonville domicilié Chaussée de Braine n° 115 à 7060 Soignies (N.N. : 74.09.26-019.42) à dater du 01 août 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Nomination

L'assemblée désigne comme nouveau gérant Monsieur Vincent Dassonville domicilié à Chaussée de Braine, n°115 à 7060 Soignies. Son mandat prend effet à dater du 01 août 2019 et est attribué pour une durée indéterminée. Son mandat sera rémunéré.

Conformément à l'article 11 des statuts, "chaque gérant peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, sauf ceux que la loi réserve à l'assemblée générale".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs

Le gérant donne ici mandat à Monsieur Thierry Blondiau, gérant de Thierry Blondiau & Cie Sprl (N.E. 0431.183.509) dont le siège social est sis Chemin du Prince, 424 à 7050 Masnuy-Saint-Jean en agissant seul ou avec pouvoir de substitution, pour déposer le présent procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire au greffe du tribunal de l'Entreprise compétent.

De plus, le mandataire mentionné ci-dessus est autorisé à procéder à toute publication au Moniteur belge (en ce compris le signature des formulaires I et II) et à effectuer toutes modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et autres autorités publiques relatives à la présente nomination et démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. "

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).